

Saint-Denis, le 11 OCT. 2019

N/Réf. : DEDUC/COLLEGES-2019-09-19-16272
Affaire suivie par Charles AIASTOR
Tél. : 0262 90 37 80

Le Président du Conseil départemental

à

**Mesdames, Messieurs
les Chefs d'établissement,**

Objet : Lancement de 3 concours départementaux

P.J. : Règlements des concours d'embellissement, de gaspillage alimentaire et du film scolaire

Mesdames, Messieurs les chefs d'établissement,

La rencontre protocolaire du 11 septembre dernier a été l'occasion de vous rappeler combien la réussite scolaire est un axe majeur et prioritaire de la politique éducative du Département. La Collectivité est consciente que sa mission en matière d'éducation est déterminante dans la réussite scolaire pour tous et l'épanouissement de la jeunesse réunionnaise.

Cette politique volontariste forte se traduit par la mise en place de nombreuses actions visant à sensibiliser nos jeunes à devenir les éco-citoyens de demain en les associant pleinement aux différents projets de leur établissement ou encore à travers l'organisation de plusieurs concours.

Dans ce cadre, et sur la base d'une libre adhésion, vous êtes invités à inscrire votre établissement à l'un ou plusieurs des concours qui vous sont présentés sommairement dans le tableau ci-dessous et pleinement précisés en pièces jointes.

Il s'agit des concours : - " Embellissement des collèges "
- " No Gaspi "
- " Concours départemental du film scolaire "


Concours	Objectifs	Dotations	Places
Embellissement des collèges	La finalité est l'amélioration de l'image de l'établissement aux yeux des collégiens et du quartier d'implantation. Il s'agit d'amener les élèves vers des notions d'appropriation de la terre, de préservation de l'environnement. La notion "d'embellissement" est à prendre au sens le plus large, en y incluant les aménagements à caractère artistique, permettant ainsi aux projets d'intégrer un volet culturel.	2 X 3 500 €	20
No Gaspi	Action de sensibilisation à la réduction du gaspillage alimentaire au sein des établissements scolaires. Il s'agit de mobiliser l'ensemble de la communauté éducative sur la question de l'alimentation et valoriser le travail réalisé dans les établissements sur le sujet. Avec 5 millions de repas servis chaque année par les cuisines départementales des collèges, l'enjeu est réel.	1 400 €	15
Concours départemental du film scolaire	Donner aux collégiens les bases d'une culture cinématographique nécessaires à la formation de leur goût de futurs spectateurs, une véritable opportunité idéale d'apprentissage de la communication par la vidéo.	3 000 €	15

Pour chacun des 3 concours, le nombre de places est limité et seules les premières inscriptions, sous réserve qu'elles respectent tous les termes du règlement, seront prises en compte. Je précise toutefois que les établissements ne peuvent concourir 2 années de suite à la même opération.

A la clôture des inscriptions, les collèges retenus seront informés par courriel et seront invités à la réunion de lancement de chacune des opérations.

Comptant sur votre participation, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les chefs d'établissement, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président
et par délégation
Le Directeur Général - Adjoint des Services
Par intérim



Thierry VITRY